

TOUS SOLIDAIRES POUR UNE AUTRE AGRICULTURE

**Des financements solidaires pour le
maintien et le développement d'une
Agriculture Paysanne**

Projet 2013

MIRAMAP

Projet Financements Solidaires
58 rue Raulin - 69007 LYON
www.miramap.org - 06 18 99 77 80



▸ Informations pratiques

Nom / Raison sociale : Mouvement Inter-Régional des AMAP

Sigle : MIRAMAP

Adresse : 58 rue Raulin

Code postal : 69007

Commune : LYON

N° SIRET : 522 026 160 00013

N° déclaration en préfecture: 20100018

Personne responsable ayant la capacité juridique d'engager le projet :

Nom : Léo COUTELLEC

Fonction : Membre du bureau - signataire

Téléphone : 06 11 72 90 98

Adresse électronique : leocomz@free.fr

Personne en charge d'animer le projet :

Nom : Astrid BOUCHEDOR

Fonction : Chargée de mission

Téléphone : 06 18 99 77 80 - 04 81 91 60 51

Adresse électronique : astrid.bouchedor@miramap.org



➤ INTRODUCTION

▸ Contexte

L'installation, le maintien et le développement de l'activité agricole alternative (que nous qualifions de paysanne, biologique, citoyenne et solidaire) est au cœur du projet des AMAP. Depuis 10 ans, de nombreux outils, expérimentations et réflexions ont permis à notre mouvement de solidifier ses bases et de créer une forte émulation :

- au niveau de l'installation (ex. : espace test en Ile de France et création récente d'un Réseau National des Espaces Tests Agricoles) ;
- au niveau de la production (ex. : guide du paysan en AMAP en Rhône-Alpes pour accompagner les paysans sur les spécificités d'une production et d'une vente dans le cadre d'une AMAP) ;
- au niveau de la relation solidaire de proximité (ex. : guide du contrat en AMAP d'Alliance Provence, animation participative dans les AMAP,...) ;
- au niveau de la dynamique d'un territoire (ex. : la participation à des réseaux, des plateformes, des collectifs, la coopération avec des collectivités,...).

Depuis 2009, le MIRAMAP a engagé une réflexion et mener des actions à propos d'une autre dimension de la problématique du maintien et du développement de l'agriculture paysanne : celle du financement de l'agriculture, jusqu'alors laissée de côté.

Le constat est le suivant. La situation actuelle du financement de l'agriculture est loin d'être satisfaisante, en particulier au niveau des politiques d'aide communautaires (via la PAC - Politique Agricole Commune) et en rapport à la situation quasi-monopolistique du crédit en France. Ces deux aspects faisant système tant les politiques de crédits et d'aides sont liées dans le domaine de l'agriculture. Il convient de se poser quelques questions : cette situation, qui s'explique en partie par l'histoire de la construction des politiques agricoles en France et en Europe, est-elle un vecteur ou un frein au rapprochement entre le monde paysan et le monde non-paysan ? Permet-elle de créer les conditions d'une économie solidaire dans le domaine de l'agriculture ? Permet-elle de soutenir le développement d'une agriculture alternative et de favoriser l'autonomie des paysans ?

Il est raisonnable et légitime d'affirmer que cette situation a accompagné, par l'endettement, la croissance d'une agriculture productiviste. Pilier de la modernisation de l'agriculture à partir des années 1960, le crédit et l'endettement sont très souvent utilisés comme des outils d'accompagnement d'un modèle unique de production, basé sur la survalorisation de la dimension technico-économique de l'activité agricole. Ceci se traduit très concrètement, par exemple, par une sur-détermination des critères économiques pour l'attribution des aides à l'installation ou par une valorisation d'un modèle d'investissement lourd. Nous constatons que la financiarisation et la capitalisation de l'agriculture sont devenues des passages obligés pour poursuivre un modèle de développement productiviste dans un contexte où les politiques d'aides et de crédit sont étroitement liées.

La situation actuelle du financement de l'agriculture ne favorise donc pas le développement (durable) d'une agriculture alternative. Nous constatons que derrière les outils financiers, ce sont des modèles de développement agricole et une certaine vision de l'économie qui sont véhiculés. Pour le MIRAMAP, une agriculture alternative ne peut se faire que dans le cadre d'une économie solidaire.



Par ailleurs, découle de ce constat une série de problématiques que nous observons sur le terrain pour le financement des installations ou du développement d'une agriculture alternative. Les fermes en agriculture paysanne présentent des caractéristiques qui dénotent, et c'est un euphémisme, le modèle de production sous-jacent aux politiques de financement classique. Nous avons maintenant un solide corpus à présenter qui identifie ces problèmes (garantie, trésorerie, apports,...). Nous soulignons qu'il ne s'agit pas seulement des problèmes techniques qui pourraient être résolus en apportant des solutions exclusivement techniques. Ils résultent de problèmes plus fondamentaux, en partie liés au précédent constat que nous avons fait et qui est d'ordre politique.

Face à cette situation, nous voyons émerger ces dernières années un certain nombre d'expérimentations collectives qui peuvent s'apparenter à des **circuits courts de financements solidaires**, concept original que nous souhaitons mettre au cœur de notre projet. Un tel concept peut se caractériser par des dispositifs financiers rapprochant les citoyens du monde paysan et générant une relation de solidarité à l'échelle d'un territoire. Dans le domaine de l'acquisition de terres agricoles, la foncière Terre de Liens permet de faire contribuer les citoyens, via l'épargne solidaire, à l'achat collectif de terres qui seront ensuite mises à disposition de paysans. Cela a le triple avantage de lever la charge du foncier dans une installation agricole, de lutter contre la spéculation foncière (en re-faisant de la terre un bien commun) et de permettre une relation solidaire entre les citoyens et le monde paysan. Dans le domaine de l'investissement (ex. : achat de matériels agricoles), des entreprises solidaires comme la coopérative Garrigue proposent aux citoyens de contribuer au capital d'une entreprise agricole (qui ne pourra donc pas être une entreprise individuelle) pour accompagner l'installation ou le développement de son activité. Ce système a l'avantage de réduire considérablement le recours au crédit et favorise donc l'autonomie du paysan. Il permet également de rapprocher les citoyens de la production. Au-delà de ces deux exemples, il est possible d'identifier de nombreuses autres initiatives qui contribuent à mettre les outils de la finance solidaire au service d'une agriculture alternative dans le cadre de circuits courts de financement.



► Positionnement du MIRAMAP

Le MIRAMAP souhaite accompagner ce mouvement, et plus encore, en être un des moteurs. Cinq impulsions principales nous guident dans notre projet de rapprochement entre finance solidaire et agriculture alternative :

↳ **Promouvoir une agriculture paysanne**, et en particulier trois aspects importants de celle-ci : (i) créer les conditions de l'autonomie des paysans (non seulement en rapport à la production et à la distribution/commercialisation mais aussi au niveau du financement); (ii) permettre l'installation nombreuse de paysans sur un territoire et, dans ce cadre, promouvoir les installations en collectif et les fermes à taille humaine; (iii) assurer un revenu décent pour le paysan en lui permettant de vivre de son travail.

↳ **Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et alimentation de qualité, et en particulier toutes les démarches d'agriculture biologique locale.**

Ce type d'agriculture tourne le dos aux engrais et pesticides chimiques de synthèse pour utiliser des méthodes qui sont souvent à la pointe de l'innovation, par une approche globale de la ferme et une mécanisation adaptée. Ce type d'approche nécessite une forme d'autonomie des itinéraires techniques (on pense par exemple à l'autonomie alimentaire des élevages ou à la question des semences), étroitement liée à l'autonomie économique (en amont et en aval de la production). Par ailleurs, ce type d'agriculture biologique et paysanne doit faire face à des aléas de production (climatiques ; inhérents au travail avec le vivant) qu'il convient d'accompagner pour le maintien des fermes. La question financière devient ici centrale.

↳ **S'inscrire dans le cadre d'une économie solidaire pour remettre l'être humain au centre de l'économie et considérer la finance comme un moyen et non pas comme une fin.**

C'est en partie pour cette raison que nous nous sommes tournés vers les acteurs de la finance solidaire. Dans ce cadre, le critère économique ne devrait pas sur-déterminer tous les autres critères, notamment sociaux et environnementaux.

↳ **Favoriser la participation citoyenne pour agir collectivement à la dynamisation des territoires et du tissu rural local par un rapprochement entre le monde paysan et les citoyens non-paysans.**

Nous sommes persuadés que les multiples initiatives actuelles de circuits courts locaux et solidaires sont une forme de renouveau de la solidarité paysanne, et que cette solidarité peut aussi s'exprimer par le financement solidaire. Le concept de circuits courts de financements solidaires est donc amené à s'étendre. Il nous faut ici préciser que si l'échelle de pertinence de la rencontre entre la finance solidaire et l'agriculture alternative est bien l'échelle locale, pour favoriser une participation et une appropriation citoyenne, nous ne devrions pas nous restreindre à cette échelle et penser aussi des articulations avec des systèmes de solidarités plus larges (par exemple à l'échelle nationale) et en lien avec les collectivités publiques.

↳ **Partir des besoins des paysans** : les outils ou dispositifs financiers actuellement à disposition des paysans doivent être complétés pour répondre aux réels besoins de l'activité agricole alternative et solidaire (besoins d'autonomie, de garantie, d'urgence, ...).



L'enjeu du financement de l'agriculture ne doit pas être délégué à des experts ou des spécialistes. Nous devons nous ré-appropriier collectivement cette question car elle détermine fondamentalement le devenir de l'agriculture paysanne en France et dans le monde.

▸ Stratégie pour 2013

Après avoir longuement mûri de façon informelle et en partenariat, le MIRAMAP a lancé concrètement ce projet en septembre 2010 dans le cadre d'une mesure FSE 4.2-3 « Micro-projet innovant » (subvention de 23 000€). La poursuite du projet a été rendue possible grâce au soutien conjoint de la Région Rhône-Alpes et de la Fondation Macif dès septembre 2011.

Cette première année d'activité nous a permis de tirer un certains nombres d'enseignements et de revoir notre stratégie, en particulier concernant la collecte citoyenne de dons.

- **notre stratégie de collecte était uniquement ciblée sur les réseaux régionaux des AMAP**

Il s'agissait d'un choix de départ prenant acte de l'organisation actuelle du mouvement des AMAP et découlant d'un souhait de participation au plus près des territoires. Or, nous constatons que ces réseaux sont plus ou moins bien structurés selon les régions et sont déjà mobilisés sur différents chantiers (avec des moyens très différents selon les territoires). Toutefois, il ne faut pas aller trop vite. Les réseaux vont à leur rythme, ils ont déjà beaucoup à faire, mais le message commence à se diffuser ... lentement. De plus, globalement, nous constatons un accueil très positif de la part des réseaux de cette thématique de la finance solidaire.

- **le message (assez complexe, somme toute : l'enjeu de la garantie) difficilement compris par tout un chacun.**

Il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie, et avec des moyens humains limités, l'information prend du temps à être diffusée.

En effet, les amapiens ont encore des difficultés à s'approprier le fonctionnement des outils, du dispositif, du montage de collecte ... Pour cela, il faut déjà comprendre le fonctionnement global du financement d'une activité agricole et ses principales problématiques. Cela dépend en partie de notre capacité à relier les enjeux à des cas très concrets sur le terrain: pas simple lorsque l'on est dans une phase de démarrage, avec des moyens (humains) assez limités.

Par ailleurs, le projet est connu publiquement depuis à peine un an. Nous avons peut-être été un peu trop ambitieux sur les échéances. Mais cela va avancer. Le dispositif fait véritablement écho auprès des paysans. D'ailleurs, le premier projet paysan de Jean en PACA, soutenu par La Nef et France Active, servira de point de départ pour les nouvelles campagnes de collecte.

Fort de cette analyse de terrain, nous avons donc retenu deux axes d'amélioration :

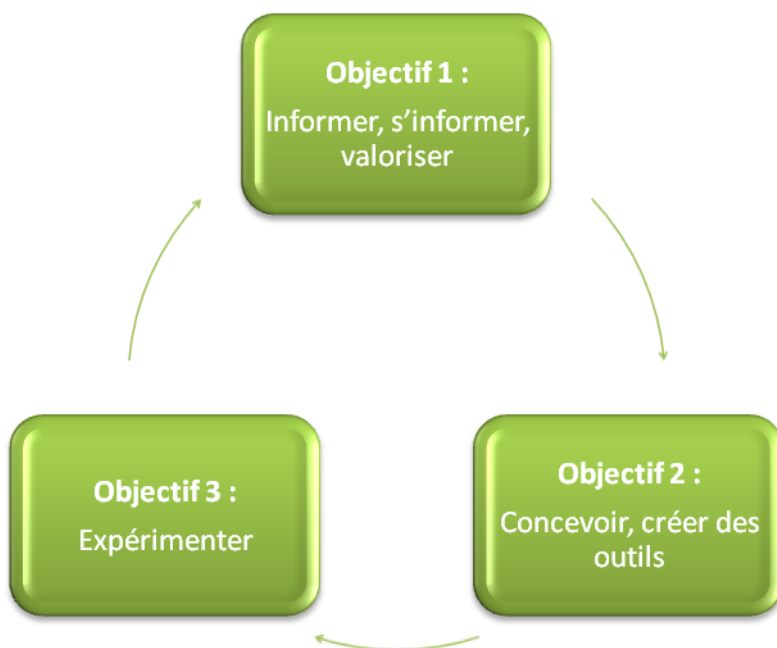
- ancrer la campagne de collecte et de mobilisation citoyenne le plus localement possible (cf. expérimentation des cagnottes solidaires)
- privilégier le travail en partenariat et fédérer des acteurs autour du projet (cf. organisation d'un séminaire pluri-acteurs en mars 2012)

Notre volonté à initier une dynamique collective pour la création ou la mobilisation d'outils financiers solidaires qui favorisent l'investissement utile et adapté des paysans en agriculture paysanne et biologique reste notre objectif principal sur le long terme.



Cette perspective n'en a été que renforcée lors du séminaire organisé en mars 2012. Cet évènement, temps fort de l'année écoulée, a été un véritable succès. Ce séminaire d'envergure nationale marque une première impulsion pour lancer des actions collectives en faveur du développement d'une agriculture alternative. Plus de 120 participants, 12 régions différentes et plus de 50 structures étaient représentées pour débattre et échanger sur les besoins des porteurs de projets hors DJA, les spécificités du financement de l'agriculture alternative, l'autonomie du paysan, la place de l'agriculture dans l'Economie Sociale et Solidaire aujourd'hui ... Cette journée, première étape pour la construction de projets communs et concertés, donne un bel élan pour le travail à venir, avec notamment la perspective de rencontres thématiques décentralisées en 2013 sur le fonds de dotation, le fonds solidaire de garantie et les expérimentations de circuits courts de financement.

Nous déclinons donc notre objectif général - **mettre les outils de la finance solidaire au service d'une agriculture alternative dans le cadre de circuits courts de financement** – en 3 sous-objectifs pour porter notre action en 2013. Ces trois objectifs doivent être compris comme un processus circulaire. Les actions viennent s'alimenter les unes les autres. La démarche ne peut donc pas être linéaire.



➤ Informer, s'informer, valoriser

Dans la mesure où le projet reste encore peu connu du grand public, des amapiens, mais également des paysans en agriculture alternative et des acteurs de la finance solidaire, nous souhaitons orienter la première étape de notre travail vers un effort de connaissance et de reconnaissance entre les acteurs. Cet axe inclut à la fois la campagne de communication du MIRAMAP en vue de poursuivre la collecte de dons, mais également la volonté de fédérer un maximum d'acteurs autour du projet dans la perspective de créer des outils communs. Il s'agit de s'enrichir et d'alimenter le travail des autres en s'impliquant au sein de dynamiques partenariales ciblées.



↳ Concevoir, créer des outils

La conception d'outils ne peut que s'inscrire dans un temps plus long, puisqu'il s'agit de mobiliser une pluralité d'acteurs. Nous envisageons dans un premier temps de rencontrer individuellement chaque structure (ayant manifesté son intérêt lors ou à la suite du séminaire) afin de leur soumettre notre proposition dans un document de cadrage. Cette première rencontre devrait permettre d'échanger en direct sur les attentes de chacun et de convenir d'une base de travail commune. Dans la mesure où toutes les organisations pressenties ont un fonctionnement en collectif, il faut également prévoir un temps de débat interne au sein de leurs instances décisionnelles (CA). Il leur sera alors demandé de se positionner en vue d'une rencontre élargie à l'ensemble des acteurs intéressés. Enfin, nous envisageons d'animer le débat selon les trois entrées retenues (fonds de dotation, fonds de garantie, expérimentations), lors de journées de travail thématiques (sorte de mini-séminaire décentralisé) qui permettront alors d'avancer sur la conception même des outils.

↳ Expérimenter

La phase d'expérimentation intervient à des temps variables selon les outils retenus, le processus de conception n'étant pas déterminé à l'avance. Ainsi, nous expérimentons depuis 2011 l'instruction tripartite (La Nef, France Active et le MIRAMAP) de dossiers paysans souhaitant mobiliser un fonds de garantie France Active. Si un seul projet a abouti en 2011, ce sont de nombreux porteurs de projets qui ont été accompagnés, et qui continuent d'être accompagnés dans le cadre de cette démarche. Cet apprentissage de travail collectif est d'autant plus pertinent dans une démarche projet comme la nôtre.

La première expérimentation des cagnottes solidaires a démarré en 2012 et va se poursuivre en 2013 en Rhône-Alpes. Il s'agira d'expérimenter un **circuit court de financement solidaire** autour d'un projet paysan. Cette première expérimentation permettra de faire évoluer le concept, et ensuite d'envisager son essaimage.



➤ Objectif 1 : INFORMER, S'INFORMER, VALORISER

▸ Campagne de sensibilisation et de communication

La diffusion de l'appel au don sous formes de plaquettes, l'organisation d'initiatives locales dans les AMAP et réseau d'AMAP afin de rendre visibles les projets soutenus se poursuivront en 2013, nous détaillons ci-dessous les actions intégrant une nouvelle dimension.

➤ Newsletter donateur

La relation entre le MIRAMAP et les donateurs pour le projet de finances solidaires doit être renforcée, et pour cela nous envisageons de diffuser une lettre d'information trimestrielle. Cette lettre sera diffusée par voie électronique pour les donateurs en ligne, et en version imprimée pour les donateurs par chèque. Ce lien avec les donateurs est également un gage de transparence sur nos activités et sur l'utilité du don. En impliquant plus fortement les personnes déjà sensibilisées, nous espérons qu'elles pourront à leur tour se faire le relais du projet.

➤ Evènements

En témoignent les nombreuses sollicitations auxquelles nous avons dû faire face ces deux dernières années, nous souhaitons poursuivre nos efforts de représentation lors de manifestations grand public (Foire Bio, Conférences thématiques...). En effet, ces interventions remplissent plusieurs objectifs :

- S'impliquer au sein de dynamiques partenariales (pôle de la finance solidaire) et renforcer le travail entre les acteurs, localement, dans une dynamique de projet ;
- Sensibiliser le grand public aux enjeux du financement de l'agriculture ;
- Former les bénévoles présents sur le stand (de manière informelle ou lors de formations réalisées en amont de l'évènement) en vue d'essaimer la campagne.

▸ Diffusion et valorisation du projet

Afin de valoriser et de faire connaître largement le travail du séminaire du 27 mars 2012, qui est la première initiative d'envergure nationale pour rapprocher la finance solidaire et l'agriculture alternative, nous souhaitons nous appuyer sur plusieurs travaux éditoriaux.

➤ Ouvrage collectif « Une autre finance pour une autre agriculture », Editions Yves Michel

Les éditions Yves Michel favorise l'émergence de la société civile en accompagnant la prise de conscience des enjeux collectifs dans une vision altermondialiste non dogmatique ; en inspirant par des témoignages positifs et en fournissant des pistes d'action concrète. Parmi les ouvrages parus récemment : un livre sur les circuits courts et un sur l'expérience de La Nef. Notre ouvrage s'intègre donc parfaitement dans cette lignée.

L'objectif de cet ouvrage, intégrant la production collective et individuelle issue du séminaire du 27 mars, est de valoriser et de faire connaître largement les réflexions et expérimentations en cours pour rapprocher la finance solidaire et l'agriculture alternative. Son objet est également d'apporter du contenu pratique, facilement mobilisable par les différents acteurs concernés (porteurs de projet, accompagnateur, épargnant...) et doit servir à la production d'outils complémentaires. Il s'agit bien d'alimenter nos réflexions en vue de nouvelles expérimentations.



Si le thème de la finance solidaire a déjà été traité dans d'autres ouvrages (par exemple, « La finance solidaire » d'Amélie Artis publié récemment), il n'a jamais été associé à la thématique de l'agriculture. De même, si le thème du financement de l'agriculture a déjà été traité dans de rares ouvrages (par exemple, « Financer l'agriculture », d'André Neveu), la notion de finance solidaire n'est jamais citée. Ainsi, ces deux entrées n'ont jamais été croisées, et pourtant, on constate l'existence d'une multiplicité d'initiatives, de plus en plus nombreuses, de finance solidaire au service de l'agriculture alternative (par exemple, Terre de Liens, les Cigales, l'AIRDIE,...).

Il existe donc un réel besoin à tisser des liens plus forts entre acteurs de la finance solidaire et de l'agriculture alternative, et cela passe avant tout par un travail d'information pour une meilleure connaissance et reconnaissance de chacun, afin de servir au mieux le développement d'une agriculture alternative. Un ouvrage sera sans aucun doute un bon point d'appui.

Par ailleurs, cet ouvrage sera la première sortie éditoriale du MIRAMAP, ce qui ne manquera pas d'attirer l'attention.

Nous concevons cet ouvrage comme un essai collectif (puisqu'il abordera des problèmes de fond sur la question qui nous mobilise avec une orientation politique claire, celle de promouvoir une autre finance pour une autre agriculture) avec une dimension pratique (dans le sens où il s'agira aussi d'exposer les différents dispositifs existants et les acteurs à mobiliser).

Liste des contributeurs :

Léo Coutellec (coordination de l'ouvrage, MIRAMAP)
Astrid Bouchedor (coordination de l'ouvrage, MIRAMAP)
Anne Hugues (Confédération Paysanne)
André Neveu (Membre de l'Académie d'agriculture)
Lucie Chartier (Solidarité paysans)
Amélie Artis (économiste)
Estelle Deléage (sociologue)
Samuel Ferret (réseau PAC 2013)
Joseph Le Blanc (RENETA)
Sarah Delecourt (AMAP - Ile de France)
Matthieu Carpentier (MIRAMAP)
Guillaume Tarantini (MIRAMAP)
Philippe Cacciabue (Terre de Liens)
Béatrice Boutin (Cigales)
Victor Grange (La Nef)
Jérôme Dehondt (paysan)
Emmanuel Viaud (paysan)
Marc Alphandery (Mouvement pour une Économie Solidaire)

La valorisation et la diffusion du livre débutera en 2013. Une conférence est programmée au salon Primevère le vendredi 8 mars à 17h30, intitulée « Une autre finance pour une autre agriculture » en présence des auteurs. Nous envisageons également un évènement de lancement à la rentrée 2013, en partenariat avec la Fondation Macif, pour communiquer largement sur la sortie éditoriale de l'ouvrage. La campagne de communication s'appuiera également sur des articles de presse (Politis, Le Monde, ...), des émissions de radio, présentation grand public, présentation devant les élus, dans les écoles, ...



↳ Outils d'information sur les financements solidaires à l'intention des paysans

Nous envisageons de mener plusieurs travaux de rédaction, complémentaires, en parallèle:

- Recensement des dispositifs nationaux

La deuxième partie de l'ouvrage collectif va apporter des informations pratiques aux porteurs de projet sur les différents dispositifs actuels de finance solidaire, mobilisables partout en France. Ce recensement de l'existant sera mis en perspective avec l'analyse des besoins.

- Guide national

Futurs installés et paysans rencontrent des problèmes financiers qui bloquent ou limitent leur projet. Ceux-ci sont de quatre types :

- L'accès au foncier, préalable à toute activité
- Le renforcement des capitaux propres, destiné à assurer une base financière solide
- Les investissements nécessaires à l'installation, au maintien et au développement de l'activité
- La possibilité de présenter des garanties facilitant l'accès au crédit

Les politiques d'aide aux agriculteurs et les circuits de financement traditionnels ne répondent que très partiellement à ces besoins. Des outils complémentaires existent mais sont peu connus.

Ce guide a un double objectif :

- Un objectif d'information et d'orientation. Ce guide cherche d'abord à guider les paysans, installés ou porteurs de projet, dans les démarches de financement.
- Un objectif de formation (/d'autonomisation). L'enjeu du financement de l'agriculture ne doit pas être l'exclusivité des experts et spécialistes. Ce guide a donc pour objectif de donner aux paysans les rudiments de technique financière nécessaires à la compréhension des problématiques financière.

- Contribution à un site internet et brochure en Rhône-Alpes

Ces différents travaux de recensement, cités plus haut, seront également valorisés et adaptés au contexte spécifique rhônalpin en vue de réaliser un outil propre à la Région Rhône-Alpes, en concertation avec les acteurs du territoire (bénéficiaires et accompagnateurs).

Un site internet sur le dispositif installation transmission en région Rhône-Alpes sera lancé au printemps 2013. Le MIRAMAP se propose de contribuer à la rédaction des articles consacrés au financement en mutualisant ses travaux de recherche.

Une brochure spécifique à la Région Rhône-Alpes sera ensuite éditée dans la deuxième partie de l'année.

Guillaume a été recruté en stage de janvier à juin 2013 pour épauler Astrid dans le travail de rédaction, la mise en forme et la valorisation de ces différents outils de communication.



► Participer aux dynamiques partenariales en cours

Afin de poursuivre notre démarche de travail collaboratif, nous souhaitons continuer de nous impliquer dans différents groupes de travail, en lien avec notre projet. En recherchant la synergie et la cohérence des initiatives, nous souhaitons alimenter et enrichir notre réflexion en amont de la création d'outils. Ainsi nous nous inscrivons dans plusieurs dynamiques :

• Collectif pour la Transition

En mai 2012, la Coopérative de finance éthique (Cfé), chargée au sein du mouvement citoyen Nef du projet de banque éthique européenne, a co-organisé avec la Nef (Société Financière, Association et Cfé), Enercoop, Terre de Liens (foncière), et Énergie Partagée (Fonds d'investissement et Association) le premier Festival de la Transition à Cluny. Ces organisations ont toutes tenu leur assemblée générale durant ce festival. Le MIRAMAP y tenait un stand.

Depuis, ces organisations ont souhaité donner une dimension supplémentaire à leur initiative en réunissant autour d'un projet de collectif de la transition réunissant des organisations sectorielles et transversales, dont le MIRAMAP. Une première réunion s'est tenue en octobre 2012 et une deuxième en janvier 2013 pour établir ensemble les perspectives d'une telle réunion. Pour le MIRAMAP, ce collectif serait l'opportunité de faire mouvement sur des sujets d'importance commun comme la création d'une Banque Ethique portée par la Coopérative de finance éthique.

Nous envisageons, en tandem avec la Cfé, de nous positionner comme coordinateurs du groupe de travail dédié aux outils de collecte et de prévoir notamment une matinée d'échange au printemps 2013 avec les organisations déjà engagées dans des démarches de création de fonds de dotation (Association La Nef, La Nef et Colibris, Terre de Liens, Citoyens Solidaires, Club Terre).

Nous souhaitons également échanger avec la Cfé sur le projet de Coopérative Européenne de Finance Citoyenne qui devrait voir le jour au printemps, et la réalisation de premiers investissements à l'automne.

• Assises de l'installation

Stéphane Le Foll a annoncé la tenue d'assises de l'installation, dont le premier comité de pilotage national a eu lieu le 15 novembre 2012 avec la participation de tous les acteurs intéressés. Elles ont comme objectif d'améliorer la politique d'installation en optimisant les dispositifs d'aide existants, en améliorant le parcours proposé à ceux qui souhaitent s'installer, en améliorant la gouvernance et en faisant le lien avec la question de l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs. Il s'agira de répondre à l'enjeu de l'installation dans toute la diversité de l'agriculture française, en favorisant l'accès au métier d'agriculteur partout où une demande existe.

Ces assises s'appuieront sur un temps de travail dans chaque région, nous nous associons à la dynamique en région Rhône-Alpes. Le MIRAMAP participera à la première rencontre régionale à Lyon le 4 avril 2013 et souhaite s'impliquer plus précisément dans le groupe de travail consacré au financement afin de partager notre analyse des besoins des porteurs de projet en agriculture alternative et faire remonter des propositions.

Les assises de l'installation rendront leurs conclusions en septembre 2013. Les propositions qui en ressortiront seront ensuite traduites notamment dans la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

• Les Cigales

Une nouvelle dynamique est en train d'émerger dans la région Rhône-Alpes pour accompagner l'essaimage de nombreuses Cigales ; nous suivons ces travaux avec grand intérêt dans la mesure où le modèle des cagnottes solidaires s'inspire largement de celui des Cigales. De plus, un travail commun d'analyse sur les éligibilités des paysans à ce genre de dispositif selon leur statut agricole sera mené début 2013. Enfin, le fonds de dotation Citoyens Solidaires créé par des cigaliers nous inspire.



- **Réflexion et mutualisation sur quelques expérimentations en cours**

Le séminaire du 27 mars aura permis de partager une analyse sur les besoins de porteurs de projet en installation atypique (hors DJA et/ou sur de petites surfaces, peu mécanisés, utilisant peu ou pas de produits chimiques, en vente directe ...) et trois grands besoins ont été retenus : l'apport personnel, la garantie et la trésorerie.

En complément, les différents témoignages en ateliers ont également mis en lumière le caractère urgent de nombreux de ces besoins. L'échelle locale a donc été retenue comme la plus pertinente pour favoriser une participation et une appropriation citoyenne. La proximité permettrait ainsi une meilleure réactivité.

L'analyse détaillée de trois dispositifs en ateliers (« [Prêt de chez moi](#) », Fonds AVENIR, cagnottes solidaires) a également souligné l'importance de la complémentarité avec les outils de financement déjà en place. C'est pourquoi, nous proposons de favoriser la mutualisation autour de quelques expérimentations en cours, afin d'identifier les liens avec les dispositifs existants.

Ainsi, plusieurs expérimentations en cours (cagnottes solidaires, prêt d'honneur...) nous permettent d'envisager des propositions concrètes autour du concept de circuit court de financement solidaire. En effet, ces nouveaux dispositifs incluent les caractéristiques de proximité, solidarité, mobilisation citoyenne ...

Pour amorcer ces échanges autour de quelques expérimentations, le MIRAMAP propose de présenter, au premier semestre 2013, une restitution du stage réalisé en Rhône-Alpes sur les cagnottes solidaires inter-AMAP.

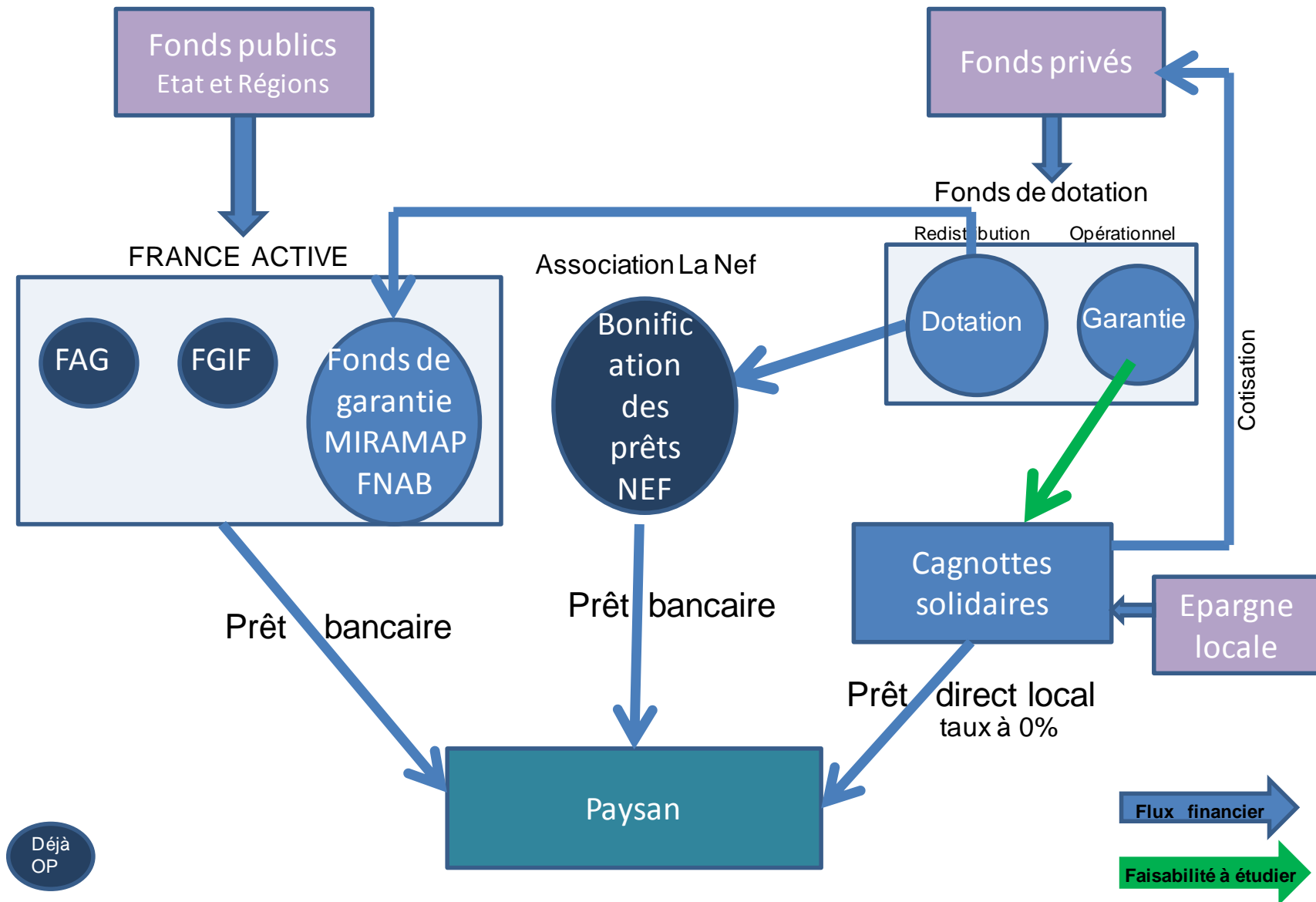


↳ Objectif 2 : CONCEPTION, CREATION D'OUTILS

Nous réfléchissons depuis 2010 à la création d'un fonds solidaire de garantie, en partenariat avec France Active et La Nef. Le séminaire du 27 mars, en présence de nombreux acteurs de la finance solidaire et de l'agriculture alternative, a confirmé cette analyse. Cet outil n'a pas vocation à se substituer à l'existant, mais permettrait de soutenir un public plus large de porteurs de projets agricoles. Ainsi, il nous semble intéressant d'analyser le contexte dans lequel pourrait s'inscrire de nouveaux outils de financements solidaires et quelles seraient leurs possibles complémentarités et points d'interface. Le schéma suivant propose une projection qui intègre le fonds de dotation, le fonds solidaire de garantie et les cagnottes solidaires. Ces trois dispositifs seront ensuite détaillés, chacun, dans la suite du texte.



Projection 2012-2013



Nous souhaitons poursuivre la dynamique initiée lors du séminaire, qui a permis d'engager une réflexion collective autour du financement de l'agriculture. Nous souhaitons continuer et accompagner cette volonté commune de porter des projets en partenariats. Ainsi, nous prévoyons, dans un premier temps, d'organiser trois journées de travail thématiques, afin d'explorer ensemble les possibilités et les perspectives de création : d'un fonds de dotation, d'un fonds solidaire de garantie et de circuits courts de financements solidaires.

► Un fonds de dotation pour l'agriculture alternative

Les fonds de dotation Terre de Liens et le fonds de dotation Citoyens solidaires agissent comme des leviers concrets de mobilisation du don pour une solidarité locale. Ces exemples nous inspirent et nous permettent d'envisager la création d'un fonds de dotation pour le maintien et le développement d'une agriculture paysanne.

« Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise ces revenus en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ».

L'intérêt de créer un fonds de dotation collectif peut se révéler pertinent dans la mesure où son objet, d'intérêt général, peut servir une mission commune, comme par exemple le soutien à l'agriculture alternative.

Les avantages de la création d'un fonds de dotation :

- très simple à créer, peu de contraintes, beaucoup de possibilités ;
- possibilité de plusieurs fondateurs ;
- pas d'apport initial exigé ;
- même avantage qu'une association « reconnue » d'intérêt général (défiscalisation des dons)

Le fonds de dotation soutient financièrement et/ou conduit des activités d'intérêt général. A l'heure actuelle, nous envisageons créer un fonds de dotation ayant une double activité :

- opérationnelle : le fonds exerce une activité de garantie pour sécuriser l'apport des membres de la cagnotte solidaire. Cette fonction ne peut pas être remplie par un fonds de garantie France Active, dans la mesure où il ne s'agit pas de garantir un prêt bancaire mais, un prêt à taux 0 à un membre.
- distribution : le fonds reverse les revenus tirés des dons et versements reçus à des organismes éligibles au régime du mécénat (France Active, Association La Nef) pour alimenter respectivement le fonds solidaire de garantie et le fonds de bonification des prêts.

Le MIRAMAP souhaite engager une réflexion collective sur l'éventualité de créer un fonds de dotation. Ce processus démarrera au premier trimestre 2013.

Pour mener à bien cette action et dans le cadre d'un processus efficace de concertation, nous envisageons de travailler sur:

- une définition claire en interne de l'objectif poursuivi
- la rédaction de l'objet du fonds de dotation (vigilance fiscale)
- un accompagnement juridique pour réaliser une étude de faisabilité (notamment concernant les interactions avec les autres dispositifs : cagnottes, fonds de garantie) au premier trimestre 2013



- la rédaction d'un document de cadrage (base pour établir un premier contact avec les potentiels partenaires associés)
- des rencontres individuelles avec les têtes de réseau pour évoquer la possibilité du projet collectif
- des temps de travail avec les réseaux intéressés

► Fonds solidaire de garantie

La garantie a été identifiée comme l'un des besoins principaux pour faciliter l'accès au financement des paysans en agriculture alternative. Les fonctions principales d'un fonds de garantie sont de faciliter et de sécuriser l'accès au crédit bancaire pour le paysan tout en limitant le recours aux cautions personnelles. Il agit comme un levier bancaire en garantissant le prêt contracté auprès d'une banque.

- Mobilisation des outils existants France Active (FAG et FGIF)

Financier solidaire pour l'emploi, France Active facilite, par une expertise approfondie et l'apport d'une garantie, l'accès au crédit bancaire des :

- exploitations créées ou reprises par une personne sans emploi ou en situation de précarité économique,
- exploitations créées ou reprises par une femme dirigeante en droit ou en fait,
- entreprises solidaires.

Actuellement, les producteurs en AMAP sollicitent les fonds territoriaux France Active pour bénéficier des fonds de garantie déjà existants FAG ou FGIF. Dans tous les cas, l'instruction est réalisée conjointement par le fonds territorial et le MIRAMAP. La volonté est vraiment de comprendre et de mesurer le projet dans sa globalité. Il s'agit d'intégrer les éléments de motivation du porteur de projet. L'expertise de chacun des acteurs est donc mise à profit dans des domaines complémentaires (agricole, financier, emploi ...).

Les critères évalués par le MIRAMAP portent sur les aspects éthiques et veillent au bon respect de la charte des AMAP. Les éléments pris en considération portent ainsi sur le statut de paysan en AMAP, les pratiques agricoles en place. Les AMAP assurent la détection des projets, l'aide au montage, la formalisation économique et le suivi post financement.

Le réseau France Active assure l'expertise financière, la décision, le bouclage du plan de financement et la médiation bancaire.

- Création d'un fonds de garantie national, dédié à une agriculture alternative

En parallèle, le MIRAMAP envisage de créer un fonds solidaire de garantie national, complémentaire qui permettrait de soutenir les projets ne rentrant pas dans les critères de FAG ou FGIF. En effet, France Active est un acteur de l'insertion par l'activité économique et ses outils s'adressent donc exclusivement aux personnes éloignées de l'emploi souhaitant créer leur entreprise. Dans la mesure où FAG et FGIF sont dotés via le Fonds de Cohésion Sociale, ces outils sont réservés à un public de demandeur d'emploi, en phase de création d'activité.

Or les besoins des paysans en agriculture alternative interviennent tout au long de la vie d'une ferme, pas uniquement en phase de création mais également pour le maintien et le développement de l'activité (voir les différentes études présentées lors du séminaire du 27 mars 2012 sur la réalité des installations en agriculture paysanne en France et les besoins financiers).



France Active souhaite développer ses interventions agricoles et agri-rurales prioritairement en financement des exploitations agricoles de petite taille qui s'inscrivent dans une agriculture de proximité respectueuse de son environnement, dans des productions prédominantes sous le signe de la qualité, dans les circuits courts pour leur mise en marché –vente à la ferme, magasins de producteurs, détaillants locaux...-, dans les transformations fermières ou dans les activités en lien avec une filière locale de transformation/commercialisation. Ces installations se font souvent hors cadre familial, en installation progressive. Ces initiatives sont génératrices d'emploi.

Cette politique de France Active s'inscrit dans une double volonté de soutenir à la fois les territoires ruraux et l'emploi sur ces territoires.

Dès lors que le projet s'inscrit dans ce cadre, les cibles agricoles de France Active sont :

- Installation dans le cadre du dispositif « Jeunes Agriculteurs »
- Installation hors dispositif « Jeunes Agriculteurs »
- Maintien et Diversification
- Conversion agriculture bio
- Structuration des filières de transformation/commercialisation, notamment en circuit court
- Polyactivité agri-rurale.

L'objet d'un nouveau fonds de garantie serait bien celui de la complémentarité avec les dispositifs existants. Il s'adresserait en priorité aux personnes non éligibles à FAG ou FGIF et intégrerait dans ses caractéristiques techniques les spécificités propres aux activités agricoles (par exemple : une durée du prêt plus longue).

Aujourd'hui, les ressources dont disposent les fonds territoriaux France Active peuvent avoir des niveaux variables selon les régions, leur capacité à soutenir des projets agricoles en dépend. Il est donc pertinent de développer des outils de finance solidaire à l'échelle nationale, en capacité de mobiliser des ressources complémentaires.

- **Ouverture à d'autres partenaires**

Si le MIRAMAP, et ses partenaires actuels, voient toute la pertinence de créer un tel outil, nous n'excluons pas le fait d'élargir notre stratégie à d'autres acteurs intéressés. Cette volonté de favoriser une approche collective a été réitérée lors du séminaire du 27 mars.

Ainsi, l'objet d'un groupe de travail sur la garantie, permettrait de mutualiser nos réflexions et d'envisager collectivement un projet de création d'un fonds solidaire de garantie pour les paysans en agriculture alternative. Une première rencontre sera proposée au 1er trimestre 2013 pour amorcer une organisation collective. Les partenaires pressentis sont la FNAB, France Active et La Nef.

- **En Région**

France Active travaille à l'émergence de fonds de garantie territoriaux, dédiés aux projets agricoles, dans différentes régions de France. En s'inspirant de dispositifs déjà opérationnels en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Corse, il s'agira d'accompagner l'émergence de nouveaux fonds de garantie régionaux dédiés aux projets agricoles. France Active et MIRAMAP souhaitent être moteurs dans la constitution d'une offre de fonds de garantie régionaux, dédiés à l'agriculture alternative. En mettant à disposition des collectivités territoriales, la complémentarité de nos expertises (montage technique et opérationnel de fonds de garantie pour France Active ; connaissance approfondie des besoins de paysans et analyse des projets de ferme alternative par le réseau des AMAP) nous espérons favoriser l'émergence de plusieurs fonds de garantie régionaux. Nous choisissons de concentrer, dans un premier temps, nos efforts dans trois régions : **Rhône-Alpes, Ile de France et PACA.**



Ces fonds de garantie, dotés par leur Conseil Régional, et intégrés au panel des outils existants des fonds territoriaux France Active, cibleront plus particulièrement les porteurs projet agricoles, ou agri-ruraux. Dans la mesure où les ressources mobilisées ne proviendront pas du Fonds de Cohésion Sociale, les profils des porteurs de projet ne seront plus soumis aux contraintes actuelles, quelque soit leur profil. Toutefois, il faut veiller à respecter les obligations légales concernant le plafond des aides de minimis¹ qui s'élève à 7500€ sur 3 ans pour les entreprises agricoles.

Ainsi en 2013, il s'agira de :

- préciser notre position en interne (principes et posture du MIRAMAP)
- rencontrer la FNAB pour identifier clairement les points de convergence / divergence et construire un projet commun en fonction
- inclure France Active dans la discussion
- participer à la réflexion autour du fonds régional de garantie en Rhône-Alpes
- réfléchir aux ressources
- organiser une journée de travail avec les acteurs retenus

¹ Ce sont des aides accordées par un État membre (ou ses collectivités territoriales, ou ses établissements publics) à une entreprise dont les montants sont considérés comme étant d'importance mineure, et ne fausse donc pas la concurrence. Celles-ci peuvent être octroyées par les Etats membres sans notification ni autorisation préalables de la Commission européenne.



▸ Circuits courts de financement solidaire

Issues de l'expérience de certaines Cigales et inspirées du fonctionnement des tontines, les cagnottes solidaires sont un outil de financement local et participatif. Elles permettent à un groupe de personnes organisé en association de mettre en commun des fonds destinés à soutenir des projets participant au maintien et au développement de l'agriculture paysanne.

Grâce à l'apport de ses membres, une cagnotte solidaire répond directement aux besoins financiers des paysans par l'octroi de prêt d'honneur à taux zéro. Le montant des prêts accordés peut varier de 2 000 à 10 000 euros.

La cagnotte permet :

- de pallier les besoins de trésorerie d'agriculteurs ou de jeunes installés en difficulté
- d'appuyer les besoins en investissement dans l'outil de production (achat de matériel, ...)

Le mécanisme de cagnotte repose sur deux phases distinctes :

- Première phase : les membres de la cagnotte alimentent le livret d'épargne de l'association par des apports associatifs avec droit de reprise.
- Deuxième phase : les fonds récoltés deviennent alors des ressources internes à la cagnotte, mobilisables pour attribuer des prêts aux paysans.



Cette nouvelle activité alternative de crédit soulève toutefois de nombreuses questions. Depuis mars 2012, le MIRAMAP et le Réseau AMAP Ile-de-France s'appliquent à mutualiser les expériences de terrain pour répondre aux obstacles techniques. L'objectif est de proposer un modèle simple aux producteurs et consommateurs désireux de mettre en place un circuit court de finance solidaire tout en sécurisant les échanges et en respectant les règles juridiques.

Les points de vigilance portent notamment sur :

- le respect du Code Monétaire et Financier appliqué aux activités de crédit
- la distinction entre le rôle de facilitateur porté par les AMAP et la possibilité de réaliser des opérations de banque pour une association type cagnotte

Pour accompagner les paysans et les groupes de consommateurs souhaitant expérimenter ce modèle, nous allons réaliser en 2013, en partenariat avec AMAP Ile de France :

- 3 supports de communication : un document de présentation générale, un document opérationnel de démarrage d'une cagnotte, une note juridique détaillée.
- Des fiches techniques et modèles: comment créer une association loi 1901 ?; les statuts d'une cagnotte, le contrat d'apport associatif avec droit de reprise, le contrat de prêt.



↳ Objectif 3 : EXPERIMENTATION

L'expérimentation des processus peut parfois précéder l'expérimentation de l'outil même. C'est notamment le cas pour le fonds solidaire de garantie, qui n'a pas encore été créé mais fait déjà l'objet d'expérimentations dans sa méthode d'instruction. La création de l'outil même demande plus de temps dans la mesure où elle implique une diversité de parties prenantes, une mobilisation de fonds conséquente ante-crédit... De même pour le fonds de dotation, nous devons maîtriser les obligations juridiques et fiscales avant de nous lancer dans une telle expérimentation. La dimension nationale de ces deux outils implique également des contraintes plus grandes.

Ainsi, le modèle des cagnottes solidaires peut sembler beaucoup plus souple, dans la mesure où la mobilisation d'épargne locale est plus limitée, les interactions sont directes entre épargnants et bénéficiaires, le cadre légal est moins rigide que pour des outils complexes comme le fonds de dotation et le fonds de garantie. Nous expérimentons ainsi depuis l'automne 2012 un projet de cagnottes solidaires en Alpes Sud Isère.

Ces différents outils répondent à des besoins différents, d'où l'intérêt et la richesse de les appréhender dans leur complémentarité.

▸ Instruction des dossiers de paysans

L'expertise des dossiers est collective entre le MIRAMAP (aspects agricoles et éthiques), la Société financière de la Nef (viabilité économique et financière) et France Active (critères liés à l'emploi). Nous avons défini ensemble les procédures d'instruction des dossiers que nous avons ajustées avec l'étude d'un premier cas.

Le MIRAMAP reste encore très souvent le premier interlocuteur des porteurs de projet (paysans en AMAP) et fait ensuite le lien vers le Fonds territorial pertinent (après consultation de France Active), de même pour l'orientation vers les chargés de crédit Nef référent.

Le MIRAMAP joue donc le rôle de coordinateur entre les différents acteurs : porteur de projet, fonds territorial et institution bancaire (sont également régulièrement associés les acteurs de l'accompagnement comme les ADEAR, les Chambres d'Agriculture).

Nous expérimentons depuis fin 2011 cette méthode d'instruction tri-partite. Ce travail d'accompagnement des fonds territoriaux France Active vers les projets agricoles montre toute sa pertinence dans la mesure où l'on observe encore aujourd'hui, après 1 an ½ de pratiques, de grandes disparités de traitement des dossiers agri-ruraux selon les régions. Cet apprentissage de travail collectif a donc vocation à se poursuivre en 2013.

En 2013, France Active organise des sessions de formation, spécifiquement sur la thématique agricole, pour développer les compétences des chargés de mission des fonds territoriaux à l'analyse de projets agricoles et agri-ruraux. Le rapprochement entre nos deux structures en région : fonds territoriaux et réseau d'AMAP (ou via le pôle d'accompagnement dédié s'il existe : Abiosol en Ile de France et CoPASol en Picardie) se poursuit et contribue à une meilleure analyse des dossiers.



► Cagnottes solidaires

Le travail entamé fin 2012 avec la ferme de Sainte Luce (38) se poursuit. La ferme, en partenariat avec plusieurs AMAP, souhaite investir dans une nouvelle étable et lance un appel au financement solidaire. Cet investissement vise à améliorer le bien-être animal, le bien-être au travail et l'autonomie alimentaire de la ferme. Si dans un premier temps la contrainte du prêt d'honneur à la personne semblait écarter la possibilité de soutenir le GAEC de Sainte Luce, nous souhaitons approfondir les différentes possibilités en 2013.

Un premier projet en Ardèche va nous permettre d'expérimenter les différents aspects pratiques dans la création d'un nouvel outil de financement participatif : à savoir la mobilisation citoyenne et le respect des contraintes juridiques et fiscales.

Emmanuel Viaud, maraîcher en AMAP à Aubenas (07) depuis 5 ans souhaite acheter une serre d'occasion à 3000€. Il a souhaité faire appel à la solidarité de ses consommateurs en AMAP et contracter un prêt d'honneur auprès de la cagnotte. Après avoir expliqué le principe au bureau de son AMAP, Emmanuel a pu s'appuyer sur le soutien des amapiens. Très enthousiastes et réceptifs au besoin d'Emmanuel, ils se sont chargés lors des distributions suivantes d'exposer le projet d'Emmanuel, de sensibiliser au modèle de la cagnotte, de recenser les intentions d'apport de chacun. Les statuts de la cagnotte seront déposés en février 2013 et la cagnotte pourra débiter son activité de soutien à une agriculture paysanne de proximité socialement équitable et écologiquement saine et de promotion des rapprochements et les liens directs entre producteurs et consommateurs.

Astrid, en lien étroit avec Fabienne Caillot (animatrice territoriale Drôme-Ardèche du réseau Alliance PEC Rhône-Alpes) accompagnera la structuration de cette dynamique citoyenne.

D'autres expérimentations sont à prévoir en 2013, tout d'abord en Rhône-Alpes et ensuite dans le reste de la France. Pour accompagner l'essaimage du modèle, nous nous appuyerons sur le document de présentation générale qui sera relayé dans la lettre d'information du MIRAMAP au printemps 2013. La cagnotte solidaire fera l'objet d'une présentation spécifique lors de la première rencontre inter-salariée des réseaux territoriaux d'AMAP le 1^{er} mars 2013. Ce séminaire d'équipe sera l'occasion de prévoir un temps de bilan et de transmission sur les problématiques du financement solidaire de l'agriculture et de présentation des différents outils mobilisables.

Cet effort d'essaimage et de diffusion du modèle est co-porté par le MIRAMAP et AMAP Ile de France. Des interventions devant les conseils d'administration des réseaux régionaux (Alliance Provence, Alliance PEC RA, AMAP IdF, FAMAPP et le Réseau des AMAP du Nord-Pas-de-Calais) sont prévues au deuxième semestre 2013. AMAP Ile de France va également mener des temps de sensibilisation spécifiques dans les 9 inter-AMAP de sa région.

L'ambition du MIRAMAP est d'aboutir à la constitution de cagnottes solidaires pérennes qui auraient vocation à soutenir plusieurs projets. En mobilisant l'énergie et les fonds privés de consommateurs et sympathisants de l'agriculture paysanne et locale, ces associations agiront concrètement, aux côtés des acteurs de l'accompagnement et du financement, pour le maintien et le développement d'une autre agriculture.



Finances Solidaires - MIRAMAP				
du 1er janvier au 31 décembre 2013				
CHARGES	Budget 2013	PRODUITS	Budget 2013	Part
60 - Achat	500	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	-	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services		
Achats non stockés de matières et de fournitures	500	Vente de marchandises	-	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	-	Produits des activités annexes		
Fourniture d'entretien et de petit équipement			-	
Autres fournitures			-	
61 - Services extérieurs	9 250	74- Subventions d'exploitation	85 000	
Sous traitance générale	4 500	Etat:	-	
Locations	3 500		-	
Entretien et réparation		Région(s):	-	
Assurance	250	- Région Rhône Alpes	50 000	59%
Documentation	1 000		-	
62 - Autres services extérieurs	27 200		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 000		-	
Publicité, publication	8 500		-	
Déplacements, missions	10 000		-	
Frais postaux et de télécommunications	2 500	Organismes sociaux (à détailler) :	-	
Services bancaires, autres	200			
Cotisations partenaires			-	
63 - Impôts et taxes	600	-	-	
Impôts et taxes sur rémunération	600		-	
Autres impôts et taxes		Subvention Privée :	-	
64- Charges de personnel	47 200	Fondation de France		
Rémunération brut des personnels	32 000	Fondation Macif	35 000	41%
Charges sociales	12 000	75 - Autres produits de gestion courante	-	
Autres charges de personnel	200	Cotisations AMAP		
Rémunération stagiaire	3 000	Cotisations PAYSANS		
	-	Cotisations RESEAUX		
	-	Autres produits de gestion courante	-	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers		
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels		
67- Charges exceptionnelles	-	78 – Reprises sur amortissements et provisions	-	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	250	79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	85 000	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	85 000	

